Image not found or type unknown

Garde-à-vue pour complicité sans aucunecertitude

Par **sylvie2794**, le **06/07/2010** à **08:52**

Bonjour,

Ce matin, à 06h30 environ, la police est venue chez moi et à emmené ma fille (majeure) en garde à vue pour "complicité dans un braquage à main armée".

Ils sont arrivés et m'ont dit que c'était pour une complicité apparemment "minime", en gros qu'elle n'avait pas participé au braquage, mais qu'elle pouvait connaître les personnes coupables.

Elle est partie en pleure, sans comprendre ce qui se passait.
A moi, on a refusé d'en dire plus.

J'ai téléphoné à la préfecture de police dans l'après-midi. Et là, ils me disent qu'ils n'ont aucun doute sur la bonne fois de ma fille, mais qu'ils la gardent pour avoir des informations sur certaines personnes qu'elle pourrait connaître et qu'elle va rentrer dans l'après-midi.

- Comment peut-on faire ça à une personne qui n'est pas coupable : dire qu'elle est "complice" puis ensuite dire qu'ils n'ont pas de doute sur sa bonne fois ?
- Comment la police peut arriver à plusieurs chez les gens sans donner aucune explication et prétexter le "secret de l'instruction" sans ménagement, ni pour la famille ni pour la personne "embarquée" ?
- Y a-t-il un soutien psychologique pour ces personnes ?
- Y a-t-il une protection possible pour qu'il n'y ait pas de représailles, ou dois-je envoyer ma fille loin d'ici pour que ces personnes, leurs amis ou familles ne lui fasse pas "payer" le fait d'avoir donné des informations ?

Merci

Par **plebriquir**, le **28/08/2010** à **17:32**

Bonjour,

Malheureusement, certaines gardes-à-vues sont le fruit de peu d'éléments...

Les policiers essaient de faire parler votre fille. Il s'agit d'une technique classique...

La procédure pénale est ainsi faite que parfois, sa mise en oeuvre apparaît violente.

Cela étant, un avocat peut obtenir la nullité des déclarations obtenues en garde-à-vue. Il pourra également répondre à toutes vos questions, qui sont parfaitement légitimes.

Par **Domil**, le **28/08/2010** à **23:02**

La garde à vue, c'est ça : pouvoir arrêter et emprisonner n'importe qui sans avoir à justifier quoi que ce soit.
A noter que les policiers n'hésitent pas à faire systématiquement la fouille intégrale alors qu'elle est illégale la plupart du temps.

Perso, dans une situation du même tonneau, j'ai averti l'OPJ que si elle me fouillait, je porterais plainte pour agression sexuelle en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique, du coup, ils n'ont même pas osé faire une palpation de sécurité !

Elle peut aussi porter plainte si elle a été menottée.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés